

N° 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
06/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 24

OBJET

PERSONNEL

Modification du tableau des
effectifs

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme LEGRAND, M. DESCAMPS, Mme BRUXELLE, M. SENECHAL, Mme TOUTAIN, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. FOLLEAT, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE, Mme LALOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme AUGUSTE, (pouvoir donné à Mme ROUSSEL)
- M. TELLIEZ, excusé
- M. TORCHY, excusé
- M. CARDON.

Secrétaires de séance :

- Jeannine GUYOT,
- Françoise ROUSSEL

DELIBERATION N° 5

OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs.

Un adjoint technique principal de 2^e classe est révoqué de ses fonctions. Il convient de supprimer son poste et de procéder à son remplacement par la création d'un poste d'adjoint technique.

Les besoins d'ordre social de la population sont en forte croissance. Les moyens en personnel du CCAS sont amenés à évoluer. Il s'avère donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer et supprimer les postes susvisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 4 juillet 2022 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la radiation des effectifs d'un adjoint technique principal de 2^e classe et son besoin de remplacement,

Considérant les besoins en personnel du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant le tableau des effectifs ci-joint,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Créé un poste d'adjoint Technique à temps complet et supprime un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 2 : Créé un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 3 : Le tableau des effectifs est modifié en conséquence tel que joint en annexe.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 12 décembre 2022 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

